

2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_01**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent** :

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs** :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET** : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

Envoyé en préfecture le 11/10/2018

Reçu en préfecture le 11/10/2018

Affiché le 16/10/2018

ID : 056-215601774-20180927-DEL2018\_05\_01-DE

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

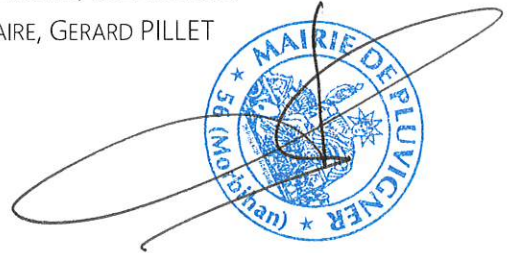
La candidature de Mme GUEGAN Yvette comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, MME GUEGAN YVETTE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_02**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETARE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET** : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2018.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2018.

Envoyé en préfecture le 11/10/2018

Reçu en préfecture le 11/10/2018

Affiché le **16/10/2018**

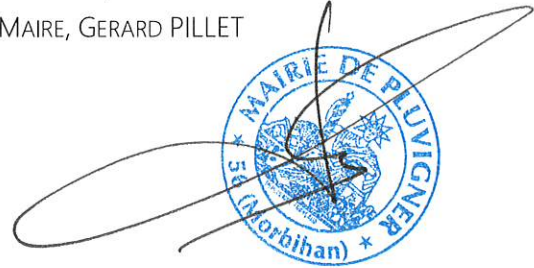
ID : 056-215601774-20180927-DEL2018\_05\_02-DE

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



## COMMUNE DE PLUVIGNER

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018\_05\_03

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

#### **Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

#### **3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET** : FINANCES BUDGET – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Plusieurs conventions existent concernant l'École de musique de Pluvigner :

- La **convention « École de musique »** pour les enfants et étudiants fréquentant l'école de musique de Pluvigner (CAMORS) ;

- La **convention « Dumistes »** pour les interventions en milieu scolaire de l'école de musique de Pluvigner (LANDAUL – CAMORS – LANDEVANT – BRANDIVY).



La participation des communes conventionnées se calcule sur la base :

- d'un coût forfaitaire (convention « École de musique ») ;
- ou d'un coût horaire (convention « Dumistes ») fixé par délibération du conseil municipal.

Le coût forfaitaire convention « École de musique » pour les communes extérieures 2017/2018 était de :

- cursus instrument : 525 € ;
- éveil musical / Ensemble : 157.50 €.

Le coût horaire convention « Dumistes » pour les communes extérieures 2017/2018 était de 47.31 €/h.

Pour 2018/2019, il est proposé de :

- maintenir les tarifs de la convention « École de musique » ;
- d'ajuster le nouveau coût horaire convention « Dumistes » à 48.68 €/h.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14 septembre 2018 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- MAINTIENT LES COUTS FORFAITAIRES DE LA CONVENTION « ÉCOLE DE MUSIQUE »
  - A 525 € POUR LE CURSUS INSTRUMENT ;
  - A 157.50 € POUR L'EVEIL MUSICAL ET LES ENSEMBLES ;
- PORTE LE COUT HORAIRE DE LA CONVENTION « DUMISTES » A 48.68 €/H.

**M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_04**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET** : FINANCES BUDGET – PRIME DE FIN D'ANNEE

Une prime de fin d'année est versée chaque année à l'ensemble du personnel.

Le montant de cette prime annuelle est de 500 € brut par agent versée selon la durée hebdomadaire de service et de la durée du contrat.

Les bénéficiaires de la prime de fin d'année sont :

- Les agents fonctionnaires ;
- Les agents contractuels ;
- Les agents de droit privé.

Les bénéficiaires doivent justifier d'un emploi d'une durée de 4 mois minimum.

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 14 septembre 2018 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL MAINTIENT LA PRIME DE FIN D'ANNEE D'UN MONTANT DE 500 € BRUT PAR AGENT AU PRORATA DU NOMBRE DE JOURS POUR L'ANNEE 2018. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

**VOTES : 28 pour**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2018/



## COMMUNE DE PLUVIGNER

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018\_05\_05

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

#### **Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

#### **3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETARE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET : FINANCES BUDGET – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2018**

Dans le cadre de l'occupation du domaine public et en application du décret 2007-606 du 25 avril 2007, GRDF doit, en sa qualité de concessionnaire des réseaux de distribution de gaz, acquitter une redevance d'occupation du domaine public.

Envoyé en préfecture le 11/10/2018

Reçu en préfecture le 11/10/2018

Affiché le **16/10/2018**

ID : 056-215601774-20180927-DEL2018\_05\_05-DE

Cette participation se calcule ainsi :

- Longueur de canalisation : 18 499 mètres
- Taux : 0,035€/mètre
- Taux de revalorisation : 1,20

**RODP 2018 = (0,035 x 18 499 + 100) x 1,20 = 897 €**

Par ailleurs, en application du décret 2015-334 du 25 mars 2015, une redevance est également due pour l'occupation provisoire au titre des canalisations construites ou renouvelées au cours de l'année précédente. Cependant, aucune occupation n'a été constatée en 2018.

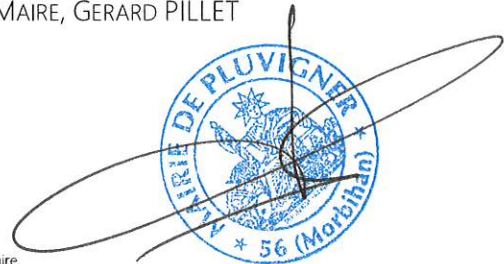
**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 14 septembre 2018 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE CETTE REDEVANCE DE 897 € (CF. ANNEXE DEL2018\_05\_05). M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

**VOTES : 28 pour**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_06**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET** : FINANCES BUDGET – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ÉCOLE SAINT-GUIGNER

Une enfant inscrite à l'école Saint-Guigner depuis la maternelle est rentrée en CP en septembre 2018. Dans le cadre de sa scolarité, la Maison Départementale de l'Autonomie demande pour cette élève du matériel adapté (503.30 €).

La Directrice de l'école Saint-Guigner sollicite une subvention exceptionnelle de la Commune pour cette élève, qui réside sur Pluvigner.

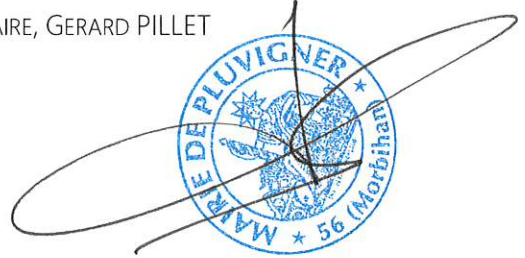
Vu l'avis favorable de la commission finances du 14 septembre 2018 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 503,30 €. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_07**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET** : TRAVAUX – RESTRUCTURATION DES RESEAUX D'ÉCOULEMENT D'EAU PLUVIALE SITUÉS A PROXIMITÉ DE LA RUE HENT GUIR

L'écoulement des eaux pluviales situés à proximité de la rue Hent Guir sud pose problème. Des travaux sont à mettre en œuvre afin de réduire les risques d'infiltration d'eau pour quelques habitations situées à proximité de cette voie.

La modification du réseau et la pose de deux grilles pourraient être nécessaires.



Le coût maximal de ces travaux est de 4 565 € TTC, mais l'intervention des services techniques sur certaines prestations pourraient permettre de le réduire.

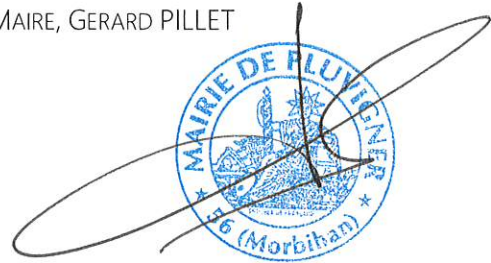
**Vu** l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

**VOTES : 28 pour**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



## COMMUNE DE PLUVIGNER

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018\_05\_08

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

#### **Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

#### **3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET** : TRAVAUX – REFECTION DE L'ACCOTEMENT A L'EXTREMITÉ DE LA RUE DE LA MADELEINE

Afin de maîtriser l'évacuation des eaux pluviales en amont de la voie ferrée, il est nécessaire de reprendre l'accotement gauche à l'extrémité de la rue de la Madeleine.

Le coût des travaux est de 4 630 € HT, soit 5 556 € TTC.

**Vu** l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

Envoyé en préfecture le 11/10/2018

Reçu en préfecture le 11/10/2018

Affiché le 16/10/2018

ID : 056-215601774-20180927-DEL2018\_05\_08-DE

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_09**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET** : TRAVAUX – PROTECTION DE LA PAROI NORD DE LA CHAPELLE DU MOUSTOIR CONTRE LES INFILTRATIONS D'EAU PLUVIALE

Des réfections lourdes relativement anciennes et des travaux d'entretien plus limités mais réguliers ont été mis en œuvre sur cet ouvrage.

La configuration de la couverture de cette chapelle en ardoise, sans gouttière, impose une technique de remédiation de l'infiltration d'eau par le mur nord.

Un forage d'une largeur et d'une profondeur adaptée aux conditions de mise en œuvre des travaux est

Envoyé en préfecture le 11/10/2018

Reçu en préfecture le 11/10/2018

Affiché le 16/10/2018

ID : 056-215601774-20180927-DEL2018\_05\_09-DE

nécessaire.

Il impliquera la mise en place de canalisations perforées adaptées sur la longueur du bâtiment.

L'évacuation des eaux se fera à l'extrémité de celui-ci.

Cet ouvrage étant situé en limite de propriété nous avons sollicité l'autorisation de travailler sur la parcelle voisine qui sera remise en état à la fin de l'intervention.

Les travaux seront confiés à une entreprise de gros œuvre.

Le coût des travaux vous sera transmis ultérieurement.

**Vu** l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

**VOTES : 28 pour**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_10**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETARE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET** : TRAVAUX – REMISE EN ETAT DU CALVAIRE DE LA CROIX SAINT GEORGES A BIEUZY

Afin de lui redonner son aspect initial, les éléments constitutifs de ce monument doivent être reconsidérés. Cet ensemble doit être confié à un professionnel.

Le coût des travaux est de 2 000 € TTC.

**Vu** l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

Envoyé en préfecture le 11/10/2018

Reçu en préfecture le 11/10/2018

Affiché le 16/10/2018

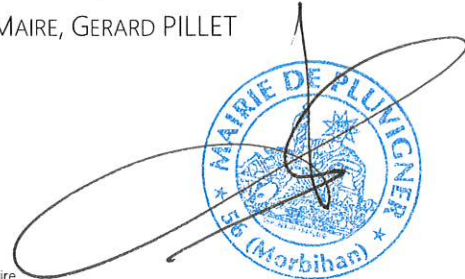
ID : 056-215601774-20180927-DEL2018\_05\_10-DE

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_11**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET : TRAVAUX – DEMOLITIONS DE BATIMENTS EN CENTRE-VILLE**

Afin de réaménager deux espaces de la ville, des locaux désaffectés sont à reconsidérer.

Une construction de surface au sol limitée, située rue du Docteur Lanoé, a récemment été acquise par la commune.

Elle a vocation à être démolie afin de permettre l'aménagement du secteur Ler Vraz Ler Paris.

Le coût des travaux de démolition est de 8 921 € HT, soit 10 705,20 € TTC.

Le coût du désamiantage est de 9 842,50 € HT, soit 11 931 € TTC.

Envoyé en préfecture le 11/10/2018

Reçu en préfecture le 11/10/2018

Affiché le 16/10/2018

ID : 056-215601774-20180927-DEL2018\_05\_11-DE

Par ailleurs, trois constructions reliées inoccupées, situées rue de la Diligence, doivent également être démolies afin de réaménager le site en parking.

Le coût des travaux de démolition est de 11 977 € HT, soit 14 372,40 TTC.

Le coût des travaux de désamiantage est d'environ 15 000 € TTC.

Enfin, de nouvelles toilettes seront mises en œuvre place Mainlièvre.

Les toilettes existantes seront démolies.

Le coût des travaux de démolition est de 3 631 € HT, soit 4 357,20 € TTC.

Un diagnostic amiante sera associé à ces travaux pour un budget d'environ 5 000 € TTC.

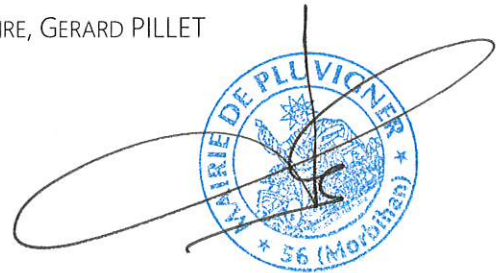
**Vu** l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

**VOTES : 28 pour**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_12**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET : TRAVAUX – ACQUISITION DE RADARS PEDAGOGIQUES**

Confronté à l'intensification de la circulation automobile depuis plusieurs années, bien que la voirie se soit progressivement améliorée, nous assistons à de nombreux accidents plus ou moins graves. Cette évolution a conduit les autorités à modifier les règles de circulation. Nous devons y associer l'adaptation d'une signalétique complémentaire.

Il est envisagé d'acquérir 1 radar pédagogique mobile et 6 radars pédagogiques fixes à implanter aux entrées de la ville.



Envoyé en préfecture le 11/10/2018

Reçu en préfecture le 11/10/2018

Affiché le **16/10/2018**

ID : 056-215601774-20180927-DEL2018\_05\_12-DE

Le coût de ces équipements est de :

- 2 449,35 € HT, soit 2 939,22 € TTC pour le radar mobile ;
- 11 658 € HT, soit 13 989,60 € TTC pour les 6 radars fixes ;

Soit un total de 16 928,82 € TTC.

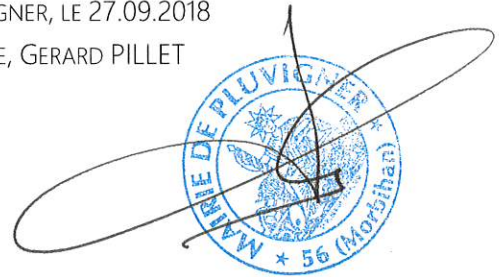
**Vu** l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE CES RADARS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_13**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET : TRAVAUX – ENTRETIEN DES TRIBUNES TELESCOPIQUES DE LA SALLE M.J. LE BORGNE**

L'entretien de ces tribunes qui participent à l'accueil du public n'a jamais été réalisé. Même s'il ne s'agit pas d'une obligation, il est préférable de réaliser cette prestation.

L'intervention sera réalisée par l'entreprise SAMIA DEVIANE pour un coût de 4 397 € HT, soit 5 276,40 € TTC.

**Vu** l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

Envoyé en préfecture le 11/10/2018

Reçu en préfecture le 11/10/2018

Affiché le 16/10/2018

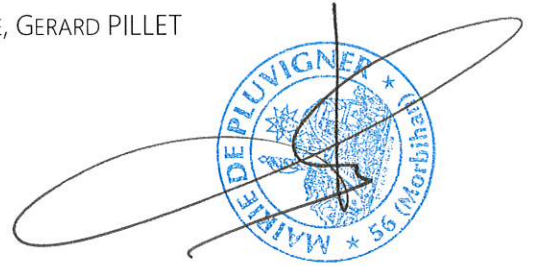
ID : 056-215601774-20180927-DEL2018\_05\_13-DE

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_14**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET : TRAVAUX – TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS**

Suite aux contrôles annuels et quinquennaux, des travaux de mise en conformité des ascenseurs ont été rendus nécessaires.

**Salle M. J. LE BORGNE** : le coût des travaux est de 6 615 € HT, soit 7 938 € TTC.

**Mairie** : le coût des travaux est de 1 950 € HT, soit 2 340 € TTC.

Envoyé en préfecture le 11/10/2018

Reçu en préfecture le 11/10/2018

Affiché le **16/10/2018**

ID : 056-215601774-20180927-DEL2018\_05\_14-DE

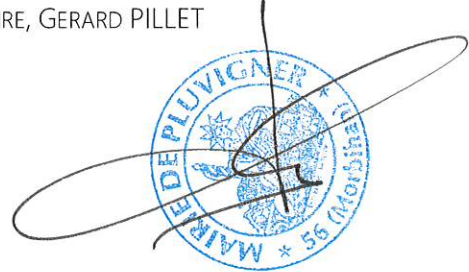
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_15**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET** : TRAVAUX – ACHAT D'UNE AUTOLAVEUSE ET D'UN ASPIRATEUR DESTINES A LA SALLE KOZH KASTELL

Dans la mesure où ce bâtiment est distribué en deux niveaux, il est nécessaire d'acquérir un second ensemble de matériel afin d'entretenir au mieux cet espace neuf.

Le coût de l'autolaveuse est de 1 958,40 € HT, soit 2 350,08 € TTC.

Le coût de l'aspirateur est de 246,85 € HT, soit 296,22 € TTC.

Le fournisseur est Nilfisk.

Envoyé en préfecture le 11/10/2018

Reçu en préfecture le 11/10/2018

Affiché le **16/10/2018**

ID : 056-215601774-20180927-DEL2018\_05\_15-DE

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES ACQUISITIONS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_16**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETARE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET : TRAVAUX – ACHAT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DESTINES AUX ACTIVITES DES ELEVES DE L'ECOLE  
SAINTE ANNE DE BIEUZY DANS LE CADRE DE LA SALLE KOZH KASTELL**

L'école Sainte-Anne de Bieuzy va profiter de ce nouvel espace pour y effectuer ses activités sportives scolaires. Il est nécessaire de leur mettre à disposition un ensemble d'équipements divers pour un montant de 595,20 € HT, soit 714,25 € TTC.

Par ailleurs, 2 tapis sont à acquérir pour un montant de 1 633,30 € HT, soit 1 960 € TTC.

Le fournisseur est Casal Sport.

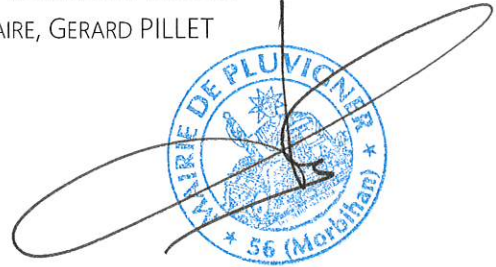
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES ACQUISITIONS. M.  
LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

**VOTES : 28 pour**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_17**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET** : TRAVAUX – REALISATION D'ETUDES DE SOL POUR L'ESPACE SAINT MICHEL

Avant d'entreprendre des travaux sur l'espace Saint-Michel, il est nécessaire de réaliser des études de sol.

Le coût de l'intervention est de 2 740 € HT, soit 3 288 € TTC.

L'intervention serait réalisée par l'entreprise KORNOG de Vannes.

**Vu** l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

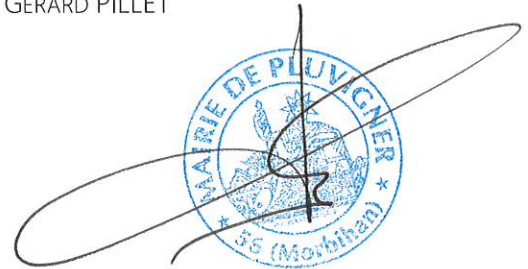


**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE ETUDE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_18**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET : TRAVAUX – REALISATION D'ETUDES DE SOL POUR LA TRIBUNE DU STADE D'HONNEUR DU GOH LANNO**

Des études de sol sont nécessaires pour la construction de la tribune du stade d'honneur du Goh Lanno.

Le coût de l'intervention est de 2 040 € HT, soit 2 448 € TTC.

L'intervention serait réalisée par l'entreprise KORNOG de Vannes.

**Vu** l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

Envoyé en préfecture le 11/10/2018

Reçu en préfecture le 11/10/2018

Affiché le 16/10/2018

ID : 056-215601774-20180927-DEL2018\_05\_18-DE

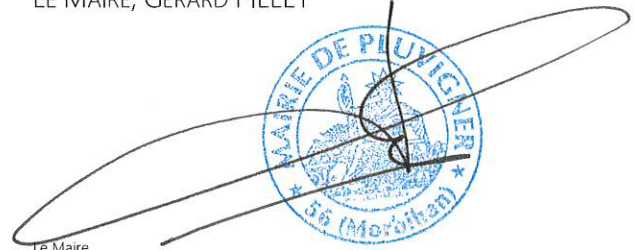
**VOTE** : APRES EN AVOIR DELIBERE, A 27 POUR ET 1 CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE ETUDE.

**M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES** : 27 pour – 1 contre (LE CAM Martine)



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_19**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET** : TRAVAUX – ACHAT DE 5 ARMOIRES POUR LA SALLE KOZH KASTELL

Ces armoires sont destinées au rangement des équipements divers liés aux activités des élèves de l'école Sainte-Anne et des différentes associations.

Le coût de l'ensemble est de 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC.

Le fournisseur est ATLANTIQUE BURO.

**Vu** l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

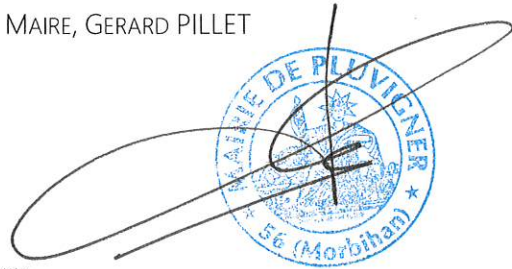
Envoyé en préfecture le 11/10/2018  
Reçu en préfecture le 11/10/2018  
Affiché le 16/10/2018  
ID : 056-215601774-20180927-DEL2018\_05\_19-DE

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE ACQUISITION.  
M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2018/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**N° DEL2018\_05\_20**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**Absent :**

LE BRUCHEC Marie-Christine

**3 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 20 septembre 2018

**OBJET** : TRAVAUX – REALISATION D'UNE LIAISON DOUCE DANS LE CADRE DE LA REFECTION DES ACCOTEMENTS DE LA RD 102, DE LA ROCADE A COET-ER-HARV – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Afin de poursuivre la démarche de création de liaisons douces sur Pluvigner, et suite aux travaux d'assainissement réalisés par AQTA, une voie de circulation douce va également être réalisée.

L'intervention de l'entreprise COLAS de Locoal Mendon, dans le cadre du marché à bons de commande, représentera un coût de travaux de 70 833,30 € HT, soit 85 000 € TTC.

Ensuite, des lisses en bois seront implantées et un sédum sera planté.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC		
<b>Travaux</b>	70 833.33 €	85 000.00 €	Département (PST 2018)	14 166.67 €
			Autofinancement	70 833.33 €
<b>TOTAL</b>	<b>70 833.33 €</b>	<b>85 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>85 000.00 €</b>

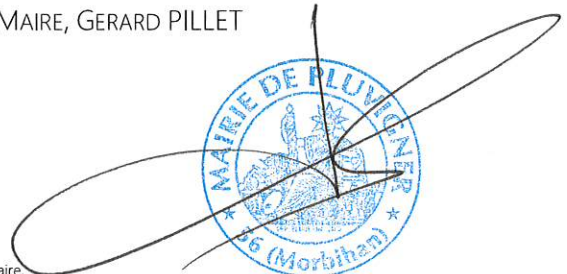
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX ET LE PLAN DE FINANCEMENT. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

**VOTES : 28 pour**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.